

**MUNICIPALITE DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
PROVINCE DE QUEBEC**

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 493-2015

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, que le conseil de cette municipalité à une séance extraordinaire tenue à la salle du conseil le 12 février 2015 a adopté le règlement n° 493-2015 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la construction d'une fondation de rue, de conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire sur la rue Marie-Didace et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en 20 ans.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal du 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel et ledit règlement entrera en vigueur après la date de l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

1. Par les personnes habiles à voter selon l'article 553 de la LERM, le 12^e jour du mois de février 2015.
2. Par le MAMOT (Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire), le 8 avril 2015.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 7^e jour de mai 2015.

Maxime Dauplaise, M.A.P., g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie le 7 mai 2015 entre 15 h 30 et 16 h 30 à la porte de l'église et au secrétariat municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 mai 2015.

Maxime Dauplaise, M.A.P., g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier